



## Doubles de clefs, qui doit payer?

Par **clauvarlo**, le 11/08/2015 à 11:00

Bonjour, rnJe suis locataire depuis 14 ans j'ai reçu 2 paires de clefs, une pour moi l'autre pour mon époux, depuis mon premier fils a eu besoin de clefs car il était au collège,j'ai demandé à l'agence et ils m'ont remboursé la totalité de dépenses a la condition de les restituer le jour de mon départ, maintenant j'ai besoin de nouvelles clefs car mon deuxième enfant entre au collège, le grand passe au lycée et nos horaires a nous ne sont pas compatibles avec les leurs, j'ai demandé a l'agence pour les nouvelles clefs et lis me répondent que ça reste a ma charge que ce n'est pas leur problème, qu'ils sont obligés de me donner 2 paires de clefs et les suivants sont a ma charge, alors si je les paie elles sont a moi je le prends avec moi le jour de mon départ et la je dois payer le changement de la serrure, est- ce que c'est vrai tout ca? merci de votre aide.rnrnCordialement, rnrnClauvarlo

Par **moisse**, le 11/08/2015 à 11:13

Tout cela est fantasmés.rnVous devrez restituer 2 jeux de clefs et les autres en faire ce que vous voulez.rnJe ne comprends même pas que l'agence ait pu dans le passé financer un autre jeu de clefs.rnSi la confection d'un jeu implique la fourniture d'un code, l'agence peut effectivement procéder pour votre compte mais à vos frais.rnJe ne saisis pas l'allusion au changement de serrure.

Par **alterego**, le 11/08/2015 à 12:49

Bonjour,rnrnLa réponse de **moisse** est claire.rnrnQuand à conserver les clés

supplémentaires que vous avez pu faire ce serait votre droit bien que vous n'en ayez plus l'utilité. Comportement mesquin et amusant à la fois.rnrnCordialement

Par **Lag0**, le **11/08/2015** à **13:20**

[citation]qu'ils sont obligés de me donner 2 paires de clefs et les suivants sont a ma charge,  
[/citation]rnBonjour,rnCette agence vous raconte n'importe quoi ! Il n'existe aucune obligation en la matière, pas plus de vous délivrer 2 jeux de clés que 200 !rnLe bailleur vous doit, au minimum, un jeu de clés, ensuite, c'est à son bon vouloir. Ce qui compte, c'est ce qui est noté sur l'état des lieux d'entrée, le nombre de clés remis doit y être noté et c'est ce nombre que vous devrez rendre à votre départ.